Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202444-20251203-2025_44-DE

COTES D'ARMOR
-:-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 3 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 20 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois décembre à dix-neuf heures le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Madame Claudine BROSSARD, Maire.

Étaient présents : BROSSARD Claudine, LE MOIGNE Daniel, CARRÉ Cédric, LE GALL Jean-Patrice, NICOLAS Anne-Gaëlle, GOUBIN Xavier, TASSEL Sébastien, LE LUDUEC Dominique, BALDASSINI Léa.
Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : LE LUDUEC Dominique.

2025-44 - TARIFS COMMUNAUX 2026

Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs en vigueur comme suit :

LOCATION DE LA SALLE DES FETES
Repas ou buffet : 230 € + 20 € lorsque la salle est chauffée ; concours de cartes, loto, vide grenier : 105 € + 20 € si chauffage ; réunion : 55 € + 10 € si chauffage ; café d'enterrement : 45 € + 10 € si chauffage ; vin d'honneur : 45 € + 10 € si chauffage ; gymnastique : gratuit ; vaisselle : toute pièce manquante fera l'objet d'une facture - pour les couverts, verres, assiettes, tasses : 1 € la pièce - pour le restant : prix réel. La vaisselle est désormais incluse à la location de la salle.

LOCATION DE PLATINES – TRETAUX ET CHAISES EN BOIS
Ne sont pas concernées les associations locales, gratuité pour celles-ci, seulement les particuliers.
L'ensemble - 13 platines + 39 tréteaux : 20 €.
Forfait 3 platines + 9 tréteaux : pour les Plussuliannais : 5 € 00
pour les personnes hors commune : 10 € 00.
Forfait de 40 chaises : 6 € 00
Forfait de 80 chaises : 10 € 00.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE
Pour les associations locales : gratuite ; pour un privé - vin d'honneur, réunion, formation : 30 € + 10 € si chauffage ; pour un café d'enterrement : 45 € + 10 € si chauffage ; pour le yoga - de 18 h 30 à 22 h 30 : 15 €.

LOCATION DU LOCAL DE L'EX FOYER DES JEUNES

A disposition des associations locales uniquement et gratuitement.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212202444-20251203-2025_44-DE

TARIF LOCATION DE MATERIEL ET VAISSELLE

Ne sont pas concernées les associations locales, gratuité pour celles-ci, seulement les particuliers.

- appareil de sonorisation : plus de location.
- vaisselle à 25 €.
- vidéoprojecteur : 25 €.

CONCESSIONS

funéraires

Pour 1 m² :	15 ans	15,00 €
	30 ans	25,50 €
	50 ans	40,00 €

cavurnes

Pour 1 m²50 :	10 ans	30,00 €
	20 ans	40,00 €
	30 ans	50,00 €

du columbarium

Pour 1 case :	10 ans	380,00 €
	20 ans	680,00 €
	30 ans	900,00 €

Concernant la location de la salle des fêtes : le Conseil municipal décide que, lors de la réservation de la salle des fêtes, de demander un chèque caution de 500 € et un chèque caution ménage de 70 €, ces chèques seront restitués au locataire après l'état des lieux de sortie et s'il est conforme à l'entrée (aucune dégradation et parfait état de propreté).

Fait à PLUSSULIEN les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Claudine BROSSARD.

MAIRIE DE PLUSSULIEN
Côtes d'Armor